

Antifrogen SOL HT

Page 1(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :

Antifrogen SOL HT

Code article : 232512

Nature chimique:

Mélange à base de glycols à haut point d'ébullition avec des inhibiteurs de corrosion

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : Fluides fonctionnels

Type d'utilisation : Agents de transfert de chaleur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Clariant Produkte (Deutschland) GmbH

65926 Frankfurt am Main

N° de téléphone : +49 69 305 18000

Informations concernant la substance/le mélange

BU Industrial & Consumer Specialties

Product Stewardship

E-mail: SDS.Europe@clariant.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Tox Info Suisse, Tel. No.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Sur la base de nos connaissances actuelles, le produit, manipulé correctement, ne présente pas de danger pour l'homme ni pour l'environnement.

Antifrogen SOL HT

Page 2(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Consulter un médecin en cas de malaise.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du
savon et beaucoup d' eau.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et
abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : - Aucun symptôme connu à ce jour.
- Risques : Aucun danger connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions
locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion
dangereux: Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes d'azote (NOx)

Antifrogen SOL HT

Page 3(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7., Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Observer les règles générales de protection contre le feu.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas utiliser de récipient en zinc.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Antifrogen SOL HT

Page 4(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Aucune autre recommandation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|--|------------------------------------|-------------------------|---------|
| Triéthylène-glycol | 112-27-6 | VME (poussières inhalables) | 1.000 mg/m ³ | CH SUVA |
| Information supplémentaire | La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée. | | | |
| | | VLE (poussières inhalables) | 2.000 mg/m ³ | CH SUVA |
| Information supplémentaire | La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée. | | | |

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|---------------------|--------------------|---------------------------------|----------------------|
| Triéthylène-glycol No.-CAS: 112-27-6 | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systémiques | 40 mg/kg p.c./jour |
| Remarques: | DNEL | | | |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 50 mg/m ³ |
| Remarques: | DNEL | | | |
| | Population générale | Dermale | Long terme - effets systémiques | 20 mg/kg p.c./jour |
| Remarques: | DNEL | | | |
| | Population générale | Inhalation | Aigu - effets locaux | 25 mg/m ³ |
| Remarques: | DNEL | | | |
| Reaction mass of 2,2'-(ethylenedioxy)diethanol and 3,6,9-trioxaundecane-1,11-diol | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 50 mg/m ³ |
| Remarques: | DNEL | | | |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|---------------------------------|---------|
| Triéthylène-glycol No.-CAS: 112-27-6 | Eau douce | 10 mg/l |

Antifrogen SOL HT

Page 5(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

| | | |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| | Eau de mer | 1 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 46 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sédiment marin | 4,6 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 3,32 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Station de traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| Reaction mass of 2,2'-(ethylenedioxy)diethanol and 3,6,9-trioxaundecane-1,11-diol | Eau douce | 10 mg/l |
| | Eau salée | 1 mg/l |
| | Eau (libération intermittente) | 10 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 20,9 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 1,53 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Station de traitement des eaux usées | 199,5 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : Exposition à long terme Gants imperméables en caoutchouc butyle

Délai de rupture : 30 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : En cas de brève exposition (dispositif de protection) : - gants en caoutchouc nitrile

Remarques : Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.

Protection respiratoire : - protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée.
Masque complet conformément à la norme DIN EN 136
Filtre A (gaz et vapeurs organiques) conformément à la norme DIN EN 141
L'utilisation d'appareils à filtre suppose que l'atmosphère ambiante contienne au moins 17% d'oxygène en volume et que la plus forte concentration en gaz ne dépasse pas la norme de 0,5% en volume. Respecter les réglementations en vigueur, par exemple les normes EN 136 / 141 / 143 / 371 / 372 ainsi que les autres réglementations nationales.

Antifrogen SOL HT

Page 6(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

Mesures de protection : Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | : Liquide |
| Couleur | : jaune clair |
| Odeur | : légèrement perceptible |
| Seuil olfactif | : non déterminé |
| pH | : env. 10 (20 °C) Méthode: DIN 19268 produit tel quel. |
| Point de solidification | : env. -28 °C Méthode: DIN 51583 |
| Point de congélation | env. -23 °C Méthode: ASTM D 1177 |
| Point d'ébullition | : env. 104 °C Méthode: ASTM D 1120 |
| Point d'éclair | : ne forme pas d'étincelles |
| Taux d'évaporation | : non déterminé |
| Indice de combustion | : Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : non déterminé |
| Pression de vapeur | : < 0,1 kPa (20 °C) Méthode: Calculé par Syracuse. L'information se rapporte au composé principal. |
| Densité de vapeur relative | : non déterminé |
| Densité | : env. 1,08 g/cm ³ (20 °C) Méthode: DIN 51757 |
| Masse volumique apparente | : Non applicable |

Antifrogen SOL HT

Page 7(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

| | |
|---------------------------------------|--|
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : soluble (20 °C) |
| Solubilité dans d'autres solvants | : non déterminé Solvant: Graisse |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : env. 420 °C Méthode: DIN 51794 |
| Température de décomposition | : > 200 °C Méthode: DSC Mesure sous azote |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : env. 8 mPa.s Méthode: calculée |
| Viscosité, cinématique | : env. 7,4 mm ² /s Méthode: DIN 51562 |
| Propriétés explosives | : Non explosif Méthode: Avis d'expert |
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Méthode: Avis d'expert |

9.2 Autres informations

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Taux de corrosion du métal | : < 6,25 mm/a |
| Énergie minimale d'ignition | : non déterminé |
| Taille des particules | : Non applicable |
| Auto-inflammation | : Non applicable |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Antifrogen SOL HT

Page 8(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

Réactions dangereuses : Réagit au contact des acides., Incompatible avec des agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: non déterminé

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : L'information se rapporte au composé principal.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : L'information se rapporte au composé principal.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : non déterminé

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas d'information disponible.

Antifrogen SOL HT

Page 9(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Pas d'information disponible.
- Evaluation

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : non déterminé

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : non déterminé

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : La classification a été effectuée par la méthode conventionnelle de calcul du Règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 10 g/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: non déterminé

Toxicité pour les : Remarques: non déterminé

Antifrogen SOL HT

Page 10(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

algues/plantes aquatiques

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: non déterminé

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302B
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Cheminement et devenir dans l'environnement : donnée non disponible

Information écologique supplémentaire : La classification a été effectuée par la méthode conventionnelle de calcul du Règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération pour déchets spéciaux.

Antifrogen SOL HT

Page 11(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

Emballages contaminés : Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Section 14.1. à 14.5.

| | |
|------|----------------------------|
| ADR | Marchandise non dangereuse |
| ADN | Marchandise non dangereuse |
| RID | Marchandise non dangereuse |
| IATA | Marchandise non dangereuse |
| IMDG | Marchandise non dangereuse |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC (International Bulk Chemicals Code)

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Ordonnance sur la taxe incitative relative aux composés organiques volatils (OCOV)
De par sa composition, le produit ne contient pas de composants COV tels que définis dans l'ordonnance suisse relative aux COV.

Autres réglementations:

A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les évaluations de la sécurité chimique (CSA) sont disponibles pour une ou plusieurs substances contenues dans ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

Antifrogen SOL HT

Page 12(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. CLARIANT n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société CLARIANT et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société CLARIANT qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des

Antifrogen SOL HT

Page 13(13)

Référence : 000000324944

Date de révision : 15.05.2019

Version : 1 - 5 / CH

Date d'impression : 05.03.2021

changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits CLARIANT, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter CLARIANT.

CH / FR